



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/51/SC.2/L.1/Add.1
14 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante et unième session
Genève, 4-15 octobre 2005
Point 5 de l'ordre du jour
Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II

Rapporteur: M. Stefano Lazzarotto (Suisse)

Orateurs

Suisse	Nigéria, pour le Groupe africain
Union africaine	Coordonnateur spécial pour l'Afrique
Chine	Indonésie
Madagascar	États-Unis d'Amérique
Soudan	République-Unie de Tanzanie
Maroc	Japon
Brésil, pour le Groupe des 77 et la Chine	Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED
Pakistan, pour le Groupe asiatique et la Chine	

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise avant le **mardi 19 octobre 2004** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, télécopieur: 917 0056,
téléphone: 917 5654.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE: QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA VIABILITÉ DE L'ENDETTEMENT DE L'AFRIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Le représentant de la **Suisse** a dit que le rapport de la CNUCED sur la viabilité de l'endettement de l'Afrique donnait un tableau intéressant de l'ampleur de la crise de la dette dans les pays africains, en particulier pour ce qui était du service de la dette. Ce rapport comportait toutefois trois grands défauts. Premièrement, il présentait une évaluation quelque peu partielle de l'Initiative PPTE en ce sens qu'il n'y était pas question des progrès sensibles réalisés au titre de cette initiative, du caractère global de l'initiative, y compris l'annulation de dettes multilatérales, de la réduction considérable de l'endettement extérieur des pays pauvres très endettés et du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté, ce dernier point étant l'un sur lesquels la Suisse avait fait preuve d'esprit créatif dans les années 90 avec son concept d'allègement de la dette où les mesures correspondantes étaient associées à la création de fonds de développement. Deuxièmement, le rapport n'était pas à jour pour ce qui était du débat sur le traitement du surendettement de l'Afrique, et ses conclusions étaient généralement abstraites et ne tenaient pas compte du nouveau cadre d'analyse du degré d'endettement tolérable ainsi que de récentes propositions faites par le Royaume-Uni et les États-Unis pour une annulation totale de la dette multilatérale. Troisièmement, il ne proposait pas de solutions optionnelles pratiques et réalistes pour stimuler le débat.

2. La Suisse soutenait l'idée que les politiques nationales devraient insister sur l'interdépendance entre l'emprunt extérieur et l'accumulation de la dette, d'une part, et la gestion macroéconomique et la gestion de la balance des paiements, d'autre part. Le représentant a également évoqué le rythme de mise en œuvre de l'Initiative PPTE, l'allègement intérimaire de la dette, la situation des pays presque arrivés au point de décision et des pays sortant d'un conflit, le choix des critères de viabilité de l'endettement, l'épargne des pays pauvres très endettés en matière d'allègement de la dette et l'appel à une approche fondée sur les objectifs de développement du Millénaire pour parvenir à un endettement viable.

3. La représentante de l'**Union africaine** dit que le rapport de la CNUCED présentait un examen utile et une analyse technique des initiatives prises par la communauté internationale pour s'attaquer au problème de la dette de l'Afrique, et constituait une importante contribution à la recherche d'une solution durable et effective à ce problème. Le rapport attirait l'attention sur le fait que la réalisation des objectifs de développement, en particulier les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, était en jeu, et insistait sur la nécessité d'une sortie permanente de la crise de la dette pour atteindre ces objectifs. Les Africains et leurs gouvernements étaient déterminés à prendre en main leur propre destinée à travers le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); cela dépendait toutefois aussi d'un environnement extérieur favorable. La représentante comptait bien que le débat au Comité conduise à l'adoption de recommandations concrètes relatives à la crise de la dette de l'Afrique. Elle a remercié le secrétariat de la CNUCED, en particulier le sous-programme sur l'Afrique, de ses efforts pour soulever des questions légitimes concernant le développement de l'Afrique.

4. Le représentant de la **Chine** a dit que, bien que l'économie mondiale soit sur la voie du redressement, les écarts de développement restaient un problème, avec un élargissement continu du fossé entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre les riches et le Sud. Les pays africains en particulier étaient confrontés à de grandes difficultés, dont une faible croissance économique, une dette toujours plus lourde, une détérioration des termes de l'échange et une grave pénurie de ressources pour le développement. Les pays développés étaient les principaux bénéficiaires de la mondialisation économique, en raison de leur considérable pouvoir de décision sur les règles et réglementations internationales, tandis que les pays africains étaient confrontés au danger d'une marginalisation. Il en allait de la responsabilité de la communauté internationale de résoudre ce problème, en adoptant des mesures plus efficaces pour créer un environnement économique favorable au développement de l'Afrique. Parmi les mesures nécessaires on pouvait citer la réforme de système financier international, la promotion des flux de ressources financières vers l'Afrique, et l'application d'un traitement préférentiel et différencié dans le domaine du commerce, ainsi que le respect des engagements pris en matière d'APD, de réduction de la dette, de réduction du protectionnisme, d'ouverture des marchés et de transfert de technologie à des conditions préférentielles. Par ailleurs, les pays africains devaient s'associer aux efforts internationaux déployés pour déterminer les politiques et les mesures adaptées à leurs situations spécifiques.

5. Le représentant de **Madagascar** a dit que son pays attachait une extrême importance au point à l'examen, car le problème de la dette était un problème persistant à Madagascar. L'absence d'accords de rééchelonnement entre 1991 et 1996 avait aggravé une situation déjà difficile, ce qui avait conduit à une accumulation d'arriérés de remboursements. Fin 2002, la dette extérieure s'établissait à 4 milliards 587 millions de dollars, ce qui représentait 100,6 % du PIB. En valeur courante nette et après rééchelonnement classique, la dette s'élevait à 2 milliards 277 millions de dollars, équivalant à 49,9 % du PIB, à 211,3 % des recettes d'exportations et à 624,7 % des recettes fiscales. En tenant compte de l'assistance intérimaire au titre de l'Initiative PPTE, la valeur courante nette de l'encours de la dette était de 1 milliard 397 millions de dollars, représentant 30,6 % du PIB, 129 % des recettes d'exportations et 383,3 % des recettes fiscales. Des ressources financières devaient être investies dans des programmes publics pour réduire de moitié le taux de pauvreté en 10 ans. Comme indiqué dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté, 1,9 milliard de dollars sur la période 2004-2006 serait nécessaire pour atteindre cet objectif. À ce montant devaient s'ajouter des ressources additionnelles, estimées à 1 milliard de dollars. Il était donc inévitable d'avoir recours au financement extérieur. Une approche reposant sur les objectifs de développement du Millénaire était la solution la plus pragmatique pour atteindre un niveau d'endettement viable, et le moyen le moins coûteux d'honorer le service de la dette. Les institutions de Bretton Woods devaient faciliter l'accès des PMA à l'Initiative PPTE et inviter les créanciers à annuler la dette des pays pauvres.

6. Le représentant du **Soudan** a dit que certains pays avaient été empêchés de profiter de l'Initiative PPTE pour des raisons politiques. La délégation soudanaise demandait à toutes les parties intéressées de ne pas entacher de considérations politiques les nobles objectifs de cette initiative. Les prétextes invoqués pour exclure certains pays de l'Initiative concernaient la pauvreté et le manque de ressources. Mais cette exclusion ne ferait qu'accroître la pauvreté et le manque de ressources, ce qui conduirait à terme à une aggravation supplémentaire des conflits et des affrontements. L'Initiative PPTE devait être élargie à tous les pays pauvres très endettés sans exception, et un mécanisme devait être créé pour indemniser les pays actuellement exclus pour le préjudice subi au cours de cette période d'exclusion. L'Initiative PPTE renforcée devrait s'aligner sur d'autres initiatives en matière de développement et de commerce, et le problème de la dette devrait être envisagé dans un cadre de partenariat pour le développement.

7. Le représentant du **Maroc** a dit qu'un effort concerté semblait être la seule solution durable au problème de la dette. Une politique et une stratégie concertées devraient être adoptées au niveau mondial. Plusieurs idées avaient été avancées à divers niveaux, à commencer par le Secrétariat de l'ONU, sans oublier les initiatives de différents pays, par exemple celles proposées à Monterrey, à Bangkok et à São Paulo. Dans ce contexte, l'Initiative PPTE dans sa version initiale et dans sa version renforcée avait également apporté quelques solutions aux pays pauvres très endettés. C'était un exemple de mesures concrètes visant à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il fallait toutefois réévaluer l'Initiative et en réviser les critères et les modalités. À cet égard, il fallait mentionner une importante initiative concernant les relations économiques du Maroc avec les pays africains les moins avancés, engagée par le Maroc en avril 2000. Il s'agissait de l'élimination de tous les obstacles tarifaires aux produits primaires importés de ces pays et de l'annulation de leur dette extérieure vis-à-vis du Maroc. Même si on pouvait la considérer comme purement symbolique, cette initiative méritait de retenir l'attention d'autres pays, y compris de pays en développement, et en particulier celle des pays développés et des institutions financières. Le Système global de préférences commerciales entre pays en développement se prêtait tout à fait à l'adoption de mesures par les pays en développement. Enfin, les initiatives prises par le Canada et le Royaume-Uni devaient être considérées comme de bons exemples à suivre.

8. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le développement restait une promesse non tenue pour l'Afrique, continent qui était confronté à des difficultés qui appelaient un traitement immédiat. En dépit d'un grand nombre d'initiatives adoptées par le passé, la situation économique globale du continent restait préoccupante et appelait l'adoption d'une approche globale. L'Initiative PPTE et sa version renforcée n'avaient pas réglé le problème de la dette des pays africains, et dans les circonstances actuelles, il était peu probable que ces pays puissent atteindre d'ici 2015 les objectifs de développement du Millénaire. Les critères PPTE pour les analyses du degré d'endettement tolérable ne permettaient pas de prendre en compte la situation socioéconomique extrêmement pauvre de l'Afrique: aussi devaient-ils inclure mortalité infantile et maternelle, niveau d'éducation, soins de santé, nutrition et accès aux médicaments et à l'eau potable. L'ampleur de la dette des pays les plus pauvres et de certains pays à revenu intermédiaire était extrêmement préoccupante, car elle faisait obstacle à l'investissement et était à l'origine de pressions considérables. Il est donc impératif de définir

au niveau multilatéral des instruments pour parvenir à une solution globale du problème de la dette, par exemple la création d'un organisme indépendant qui déterminerait un plus vaste ensemble de critères. Pour progresser valablement dans la voie d'une solution, il faudrait annuler la dette impossible à rembourser due aux donateurs aussi bien bilatéraux que multilatéraux, ce qui ne représenterait que la moitié des besoins en ressources des pays considérés.

Au lendemain de la Conférence de Monterrey, les engagements étaient de 18,5 milliards de dollars par an, alors que 50 milliards de dollars étaient nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. L'APD avait progressé en 2003, mais pas suffisamment.

9. Les minces possibilités de réaliser les objectifs de développement du Millénaire en Afrique, le volume insuffisant et le manque de prévisibilité de l'aide faisaient qu'il était nécessaire de redynamiser les efforts et d'adopter des mécanismes de financement novateurs. Dans le domaine du commerce, les pays africains étaient confrontés à des crêtes tarifaires et à la progressivité des droits, et il était donc essentiel d'aborder correctement ces problèmes dans l'actuelle phase de négociation. L'élimination des subventions à l'exportation dans les pays développés pouvait dégager des ressources financières additionnelles pour les pays en développement: en canalisant vers l'aide extérieure les ressources budgétaires précédemment affectées aux subventions sans que cela ait d'incidences budgétaires, et en élargissant l'accès aux marchés pour les pays en développement. Cela devrait être associé à des mesures en faveur de la sécurité alimentaire, de l'élimination de la pauvreté et du développement rural. L'amélioration de l'accès aux marchés devrait être complétée par des programmes spécifiques de renforcement des capacités pour aider les pays à diversifier leurs exportations et à accroître leur compétitivité.

10. D'autres pays en développement pouvaient notablement aider l'Afrique, en particulier dans le cadre d'un commerce Sud-Sud déjà très dynamique, qui offrait un énorme potentiel d'expansion, mais qui exigeait aussi assistance technique et renforcement des capacités. En la matière, la CNUCED avait un rôle extrêmement important à jouer. La capacité d'être compétitif sur les marchés internationaux, ainsi que dans les domaines des biens agricoles transformés, des articles manufacturés et des services, était une condition nécessaire de la diversification économique des pays africains. Un meilleur accès aux marchés était utile, mais il fallait aussi investir dans les capacités productives. Les flux financiers privés intérieurs et étrangers

pouvaient attirer l'investissement dans les infrastructures humaines et matérielles nécessaires pour aider l'Afrique à s'intégrer dans le système commercial mondial. En la matière, une marge d'action suffisante était indispensable pour que les gouvernements aient la flexibilité nécessaire pour adopter et appliquer des politiques axées sur le développement. L'Afrique avait besoin de s'appuyer sur un ensemble cohérent et synergique de politiques au niveau international, associé à des politiques nationales prudentes en matière de gestion de la dette et à une marge d'action accrue.

11. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que l'action multilatérale dans le domaine de la dette devait être intensifiée pour qu'une solution soit trouvée au surendettement des pays africains et autres pays en développement endettés. L'Initiative PPTE n'avait pas permis de ramener la dette des pays les plus pauvres à un niveau viable, tandis que d'autres pays tout aussi pauvres n'avaient pu en profiter. Le fait que la majorité des pays africains ne seraient pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire dans les conditions actuelles était également préoccupant. Attendre de pays dont la population vivait en dessous des niveaux de subsistance qu'ils continuent d'assurer le service de leur dette était un problème que la communauté internationale devait regarder en face. Il était particulièrement inquiétant de constater que les pays qui avaient atteint, ou qui atteignaient, le point d'achèvement dans le contexte de l'Initiative PPTE se trouvaient dans une situation d'endettement insupportable. Cela montrait qu'il y avait un problème avec les critères de viabilité de l'endettement. L'incapacité des pays pauvres de remplir les conditions exigées pour bénéficier d'un allègement de la dette remettait en question l'objectivité de l'approche PPTE elle-même. Une combinaison d'extrême pauvreté et d'extrême endettement avait plongé un grand nombre de pays à faible revenu dans une spirale à la baisse où les gouvernements devaient consacrer plus de la moitié de leur budget au service de la dette, ce qui les obligeait à réduire les ressources consacrées au financement des besoins sociaux de leur population. La conséquence en était que plus de 700 millions d'individus vivant dans des pays pauvres très endettés n'avaient aucun espoir de voir leur situation s'améliorer.

12. Il était évident que même l'utilisation intégrale des mécanismes classiques de réduction de la dette ne serait pas suffisante pour revenir à des niveaux d'endettement viables. D'où l'importance de la position adoptée par le Royaume-Uni, qui était disposé à annuler 10 % de

la dette due par les pays pauvres aux institutions multilatérales; celles-ci devraient partager le fardeau à cet égard. Les critères appliqués en matière d'analyse du degré d'endettement tolérable devraient être élargis aux indices de développement humain, et l'annulation de la dette devrait être considérée comme une obligation morale, et non comme un aléa moral. Il resterait néanmoins nécessaire d'accroître le niveau de l'aide; cet accroissement devait s'ajouter à l'APD, et non pas s'y substituer, car une annulation totale de la dette ne représentait que la moitié des besoins en ressources des pays d'Afrique subsaharienne. Pour empêcher les pays pauvres de tomber dans un nouveau piège de la dette, les fonds qui leur seraient fournis devraient être des dons.

13. La CNUCED devrait continuer à analyser la question du caractère viable de la dette, en étendant cette analyse à d'autres pays en développement dont l'endettement reste un grave obstacle au développement. Les instruments traditionnels de politique économique sont d'un intérêt limité pour ce qui est de stabiliser l'économie tant que de nombreux pays en développement restent très endettés et incapables d'échapper à la pauvreté. Dans ce contexte, les allègements de dette devraient être prioritaires pour la communauté internationale. Un endettement non viable constitue l'un des principaux obstacles au développement. Les pays en développement continuent d'exporter, pour assurer le service de leur dette et en raison d'une détérioration des termes de l'échange, des capitaux dont ils ont besoin pour leur développement. Ces flux de capitaux, qui financent le monde développé, sont moralement inacceptables et politiquement et économiquement non viables. Les problèmes de développement de l'Afrique témoignent clairement de l'importance d'une marge de manœuvre dans le domaine budgétaire et comme dans celui de la politique économique et de la nécessité d'une action concertée de la communauté internationale pour permettre au continent de relever les défis auxquels il fait face en matière de développement.

14. Le représentant du **Nigeria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, dit que l'Afrique continue d'être à la traîne du reste du monde en termes de croissance, d'investissement et de commerce, et est victime de conflits, d'une instabilité et d'une aggravation de la situation dans le domaine de la santé publique. Il est généralement admis que si les tendances actuelles persistent, elle ne pourra pas atteindre les objectifs du *Millénaire* pour le développement. Les causes des problèmes de l'Afrique sont enracinées dans son histoire, mais le NEPAD représente

la volonté politique des dirigeants africains de traiter les problèmes actuels de façon à intégrer pleinement le continent à l'économie mondiale. Il importe que la volonté des pays d'Afrique d'engager des réformes trouve sa contrepartie dans l'appui de la communauté internationale. Le fardeau de la dette extérieure est l'un des principaux freins au progrès en Afrique, car il limite les ressources disponibles pour les programmes sociaux et empêche le développement de l'investissement public et privé. Les 22,2 milliards de dollars que l'Afrique a reçus au titre de l'APD en 2002 sont tout juste équivalents à ce qu'elle a payé au titre du service de la dette extérieure au cours de la même année. Une partie de ces dettes pourrait être considérée comme odieuse, et l'accroissement de l'endettement est intervenu alors que la plupart des pays mettaient en œuvre des programmes d'ajustement structurel.

15. La plupart des initiatives engagées au cours des années 80 et 90 ne concernaient pas le type de dette prévalant en Afrique, et la première Initiative PPTE présentait des insuffisances. Toutefois, quels que soient les mérites de l'Initiative PPTE II, il reste encore beaucoup à faire et la question reçoit aujourd'hui une plus grande attention s'il faut traiter les problèmes qui découlent de la lenteur de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et fournir un allègement temporaire plus important, mais il est essentiel de revoir le concept de dette viable, les critères utilisés pour déterminer ce qui est un niveau d'endettement viable et les taux appliqués pour calculer les valeurs actualisées nettes. Étant donné que la plupart des pays d'Afrique sont dépendants à l'égard des produits de base et que leur assiette fiscale est limitée, il se peut qu'à l'issue de l'Initiative leur ratio d'endettement soit nettement inférieur aux niveaux fixés. Cette situation souligne combien il importe d'établir un lien entre mécanismes d'allègement de la dette et financement du développement de façon que l'Afrique puisse accroître sa capacité de production, notamment dans les domaines de l'infrastructure, de l'industrie manufacturière et des services. En conséquence, il faudrait lier l'Initiative PPTE au processus d'établissement des DSRP. Les mécanismes d'allègement devraient tenir compte des pôles de croissance potentiels du continent qui pourraient contribuer à créer un «vol d'oies sauvages» comme on a pu l'observer dans d'autres régions. Le fait qu'un certain nombre de pays pauvres d'Afrique ne remplissent pas les conditions nécessaires pour bénéficier de l'Initiative ou en sont exclus limite la capacité du continent à parvenir à une croissance durable. La prise en compte de considérations politiques devrait déboucher sur un allègement significatif pour les économies d'Afrique où la dette, y compris intérieure, représente un énorme fardeau.

16. Le financement insuffisant de l'Initiative PPTTE est préoccupant car il exclut certains pays dans des situations d'après-conflit, certaines institutions multilatérales éprouvent des difficultés à s'acquitter de leur part du financement, et l'annulation complète de la dette ne représenterait que la moitié des ressources nécessaires. La tendance à un accroissement de l'APD est positive étant donné que la question du risque moral n'a pas été prioritaire. La communauté internationale devrait prendre au sérieux la proposition d'annulation complète de la dette et de création d'un groupe d'experts indépendants chargé d'examiner le concept d'endettement viable.

17. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** fait la synthèse des conclusions du rapport 2004 intitulé «Le développement économique en Afrique: L'endettement viable: Oasis ou mirage?». Entre 1970 et 2002, les pays d'Afrique ont emprunté 540 milliards de dollars et ont remboursé 550 milliards de dollars, mais doivent encore près de 295 milliards de dollars. En d'autres termes, ils ont déjà remboursé le principal, mais leur dette représente toujours près de 60 % des sommes initialement empruntées. Cet endettement a pénalisé les efforts de l'Afrique en faveur des investissements. Une grande partie de la dette a été accumulée alors que les pays mettaient en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Ceux qui ont atteint le point d'achèvement n'auront probablement pas un niveau d'endettement viable en raison d'hypothèses par trop optimistes concernant la croissance des exportations et de l'économie. L'application des critères d'éligibilité n'a pas été uniforme. Les principaux critères utilisés pour déterminer la viabilité de la dette ne sont pas suffisamment robustes et ne tiennent pas compte de la complexité de la pauvreté, pas plus que l'impact de la dette intérieure. Les allègements temporaires ont été insuffisants, et l'allègement accordé au titre de l'Initiative PPTTE ne s'est pas ajoutée aux flux d'aide.

18. De plus, étant donné qu'il est peu probable que les pays d'Afrique atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement, le service de la dette ne saurait en aucun cas être justifié pour ceux dont l'essentiel de la population vit dans la pauvreté. Les annulations de dette sont donc devenues un impératif moral (plutôt qu'un risque moral). S'il n'y a pas d'annulation, on pourrait créer un organe indépendant d'experts chargé de déterminer un niveau d'endettement viable sur la base d'un ensemble plus large de critères, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire. Une annulation de dette ne serait toutefois pas suffisante si elle ne s'accompagnait pas de ressources additionnelles, de préférence sous forme de dons, d'un accès plus large aux

marchés et d'une plus grande marge d'action. Les pays débiteurs, pour leur part, devraient adopter des politiques prudentes de gestion de la dette et investir dans l'infrastructure humaine et physique ainsi que dans la diversification de leurs économies. En ce qui concerne les DSRP, qui sont un élément majeur de l'Initiative PPTE, deux évaluations très importantes publiées par le FMI et la Banque mondiale en juillet et en août 2004 ont confirmé nombre de préoccupations et de recommandations qui figurent dans l'analyse effectuée par la CNUCED dans son rapport sur l'Afrique en 2002 intitulée «De l'ajustement à la réduction de la pauvreté: qu'y a-t-il de nouveau?».

19. Le représentant de l'**Indonésie** dit qu'il est irréaliste de s'attendre que les pays d'Afrique atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement sans un effort concerté de la part de la communauté internationale pour résoudre véritablement les problèmes de l'endettement ainsi que d'autres grands problèmes économiques et financiers que connaissent les pays d'Afrique. Ces pays doivent disposer d'une marge de manœuvre afin de pouvoir gérer leur dette de façon prudente, diversifier leur économie et parvenir à une croissance économique durable. La responsabilité devrait donc être partagée entre pays créanciers et pays débiteurs et complétée par des mesures économiques favorables de la part de la communauté internationale. Le débat au sujet des problèmes d'endettement des pays d'Afrique est pertinent compte tenu de la nouvelle géographie des échanges commerciaux. Le fait que de nombreux pays d'Afrique ne participent pas à la croissance économique d'autres régions du monde est profondément préoccupant. Le document d'information du secrétariat de la CNUCED pose certaines questions légitimes concernant le niveau auquel on peut considérer que l'endettement est viable, les critères utilisés pour déterminer ce niveau et si les annulations de dette sont réalistes. La question des niveaux d'endettement a son importance pour ce qui est de déterminer les critères d'éligibilité à un programme d'allègement. Ceux-ci ne devraient pas être le résultat d'une formule arbitraire qui tend à juger un pays en se fondant sur un petit nombre de paramètres. Si l'objectif de l'allègement est d'établir un lien avec la réduction de la pauvreté, il faut alors adopter une approche plus générale fondée non seulement sur le critère monétaire mais également sur le critère de la réduction de la pauvreté.

20. Si des politiques intérieures saines sont clairement importantes pour traiter le problème de la dette, il est tout aussi important que la communauté internationale et le système financier contribuent aux efforts des pays en développement à cet égard. La nouvelle approche suggérée par la CNUCED dans son document, qui montre comment mesurer l'allègement de dette qui devrait être offert aux pays pauvres très endettés et à d'autres pays pauvres lourdement endettés, mérite d'être examinée plus avant. Il est indispensable que la politique en matière d'allègement de dette contribue à la croissance et au développement des pays débiteurs afin de leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire et d'intégrer les questions d'endettement dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

21. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** dit que les stratégies du passé n'ont pas permis de réformer, de diversifier et de stimuler les économies d'Afrique. De plus, les taux actuels de croissance économique ne sont pas suffisants pour assurer une réduction durable de la pauvreté. L'Afrique doit d'urgence engager une transformation structurelle et une diversification, et les allègements de dette de même que l'augmentation de l'APD ne suffiront pas à eux seuls. Pour cela, il faut que le secteur privé devienne le moteur de la croissance et de la transformation structurelle. Les allègements de dette pour les pays pauvres très endettés qui ont fait la preuve de leur détermination à appliquer des politiques macroéconomiques et structurelles saines bénéficient d'un appui énergique. Toutefois, en dépit de résultats très significatifs obtenus, certains pays n'ont pas encore bénéficié de l'Initiative PPTE, qui doit par conséquent être étendue. Pour que l'endettement des pays les plus pauvres revienne à un niveau viable, d'autres solutions et d'autres mesures doivent être envisagées. Il est en particulier essentiel d'accélérer l'exécution de projets sur le terrain financés par des dons et de faire davantage pour ramener le niveau de la dette des pays pauvres à un niveau viable. Pour que les pays s'engagent avec prudence sur la voie du financement pour le développement et soient davantage en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire, il faut adopter une nouvelle approche innovante, qui devrait reposer sur trois principes. Tout d'abord, le niveau d'endettement doit être viable, étant donné que l'investissement privé indispensable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ne se matérialisera pas dans le cas contraire. Deuxièmement, il ne faudrait pas accorder de prêts lorsqu'il est très probable qu'ils seront annulés. Troisièmement enfin, les dons et les allègements de dette pour les pays très endettés devraient être sensiblement plus

importants. D'autres propositions sont les bienvenues, y compris l'annulation intégrale de la dette.

22. Il convient de se demander pourquoi certains pays ont mieux géré leur dette que d'autres et quels enseignements on pourrait tirer de ces exemples positifs. La gouvernance et la transparence internes jouent un rôle essentiel, étant donné que la corruption peut agir comme un frein sur la croissance. Dans ce contexte, il existe une vaste initiative pour la lutte contre la corruption et pour la transparence afin d'aider les pays en développement à acquérir les outils qui leur permettront de renforcer leurs institutions et d'accroître la transparence et la responsabilisation. Il est également essentiel de mettre en œuvre des politiques saines qui favorisent les activités du secteur privé. Le sous-développement du secteur financier de nombreux pays d'Afrique constitue un obstacle important au développement du secteur privé et à la création de richesse pour les ménages comme pour le pays. Le développement du secteur des services financiers est tout particulièrement important, compte tenu du rôle joué par les envois de fonds depuis l'étranger en tant que source de capitaux privés. Étant donné qu'un marché hypothécaire est également important pour le développement du secteur privé comme de l'activité économique en général, une initiative pour un marché hypothécaire en Afrique est en cours. Il n'existe pas de consensus pour dire que les pays endettés d'Afrique ont besoin d'une «marge de manœuvre» plus importante pour régler la crise de la dette. Ce qu'il faut, en fait, ce sont de bonnes politiques.

23. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie** a déclaré que le rapport de la CNUCED sur le développement économique en Afrique mettait en relief le problème de l'endettement et les raisons pour lesquelles il continuait d'étouffer les économies africaines, puis tentait de proposer des solutions concrètes à ce problème. La communauté internationale était appelée à remédier à cette sinistre situation. Il était recommandé d'annuler totalement la dette multilatérale et bilatérale, et cette action devait se doubler de la mise à disposition de ressources adéquates et prévisibles sous forme de dons. Ce surcroît de ressources et/ou d'APD devait être investi dans les économies africaines afin d'atténuer les contraintes qui pesaient sur l'offre et de créer des capacités suffisantes dans les secteurs productifs, les ressources humaines, les institutions, etc. Il convenait en outre de mettre en place un mécanisme garantissant une utilisation efficace des ressources. L'amélioration de l'accès aux marchés était d'importance primordiale pour l'Afrique. Toutes les subventions et tous les obstacles techniques et non

techniques aux échanges devaient être éliminés, de façon que l'offre de produits africains puisse devenir concurrentielle sur les marchés mondiaux. Il était essentiel de garantir aux pays africains une marge d'action adéquate pour qu'ils puissent s'organiser et se doter d'une économie robuste, diversifiée et compétitive. Le problème de la dette devait être replacé dans le contexte général du développement et, comme le soulignait le rapport de la CNUCED, il était nécessaire pour le résoudre d'adopter une approche globale plutôt que d'agir au coup par coup, cette dernière méthode s'étant révélée à la fois coûteuse et insuffisante pour résoudre ce problème chronique et fondamental.

24. Le représentant du **Japon** a indiqué que la troisième réunion de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) qui s'était tenue à Tokyo en septembre 2003, marquait le dixième anniversaire de cette institution. Deux grands axes de la stratégie future de développement de l'Afrique s'étaient dégagés: la nécessité de concentrer les efforts pour le développement de l'Afrique sur les principes de l'appropriation et du partenariat et la nécessité pour la communauté internationale d'une action concertée en vue d'instaurer un nouveau partenariat. Le Premier Ministre japonais avait déclaré à la réunion que les efforts du Japon visant à soutenir le développement de l'Afrique seraient sous-tendus par trois principes: i) la mise en valeur des ressources humaines, ii) la réduction de la pauvreté par une croissance économique durable, et iii) l'instauration de la paix. La coopération Sud-Sud et la «sécurité de l'être humain» étaient des points qui avaient également été soulignés. Le Gouvernement japonais avait affecté un montant de 10 milliards de dollars pour le développement des réseaux d'eau potable, l'éducation et les soins médicaux, y compris le traitement du sida, en Afrique. Le Japon organiserait en novembre 2004 une Conférence afro-asiatique du TICAD sur le commerce et l'investissement dans le prolongement de la TICAD III, dont l'objectif serait de préparer des propositions concrètes et significatives pour le développement de l'Afrique sur la base de l'expérience des pays asiatiques.

25. Dans le cadre de la TICAD, le Japon avait apporté, entre 1998 et 2003, une assistance ayant ouvert l'accès aux réseaux d'eau potable à 4,6 millions de personnes en Afrique et permis la construction d'établissements éducatifs pour 2,6 millions d'enfants africains, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire. Le Japon était le premier contributeur à l'initiative visant à alléger la dette des 27 pays pauvres lourdement endettés. Il avait apporté à cette fin

5,4 milliards de dollars, ce qui représentait un quart environ de la contribution totale des pays du G-8 à l'Initiative PPTE; en 2003, il avait en outre annulé ses créances sur six pays pauvres très endettés – la Bolivie, le Bénin, la Mauritanie, le Mali, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Il avait également accordé des dons à la République-Unie de Tanzanie et à l'Éthiopie pour faciliter la mise en œuvre de leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le secrétariat devrait prendre en compte les nouvelles informations disponibles dans son analyse concernant le paragraphe 16 du document sur le développement économique en Afrique (TD/B/51/3). Le Japon considérait que l'annulation totale de la dette mettrait en danger le bon fonctionnement des institutions de Bretton Woods.

26. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a déclaré que la situation tragique des pays africains et l'urgence pour la communauté internationale de prendre des mesures décisives pour leur apporter une aide étaient désormais universellement reconnues, comme en témoignait une réunion récente à Addis Abeba de la Commission pour l'Afrique créée par M. Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni, qui avait réaffirmé à cette réunion que les Africains devaient prendre eux-mêmes en charge le développement du continent et en définir les méthodes. Les pays africains devaient disposer de la marge de manœuvre suffisante pour déterminer eux-mêmes la voie de développement qui leur convenait, avec l'assistance de la communauté internationale. Quatre ans plus tôt, la CNUCED avait lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle opère un transfert massif de ressources vers les pays africains afin de les aider à rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Dans son rapport sur l'Afrique pour l'année 2000, intitulé «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique», la CNUCED avait développé l'argument que les niveaux de croissance du PIB observés devraient progresser régulièrement de 7 ou 8 % par an pour que les objectifs concernant la réduction de la pauvreté puissent être atteints, et qu'une telle progression impliquerait un doublement du volume de l'aide apportée au continent, maintenu pendant au moins une décennie. Cette proposition avait suscité quelque scepticisme. Or, il était désormais de plus en plus largement admis que le développement de l'Afrique nécessitait un transfert de ressources, indépendamment d'autres questions comme celles de la gouvernance. Le Groupe de haut niveau sur le financement du développement et une étude de la Banque mondiale publiée en 2002 avaient formulé une conclusion similaire au sujet du volume de ressources à transférer aux pays

en développement pour que ceux-ci atteignent les objectifs du Millénaire et avaient préconisé une augmentation des transferts de 40 à 60 milliards de dollars.

27. En 1998, deux ans après le lancement de l'Initiative PPTE, la CNUCED avait exprimé des doutes quant à la possibilité que celle-ci débouche sur des niveaux d'endettement soutenables pour les pays en développement en général, et les pays africains en particulier. Dans le Rapport sur le commerce et le développement de 1998, l'idée était développée que les problèmes d'endettement et les besoins de ressources de l'Afrique étaient indissociablement liés à la capacité d'accumulation de capital des pays du continent. La CNUCED avait notamment proposé de faire réaliser une évaluation indépendante du degré d'endettement tolérable dans les pays d'Afrique par un groupe de haut niveau d'experts du financement du développement, choisis conjointement par les débiteurs et les créanciers, les créanciers s'engageant à appliquer intégralement les recommandations qui pourraient être formulées. Cette proposition n'a pas trouvé d'écho dans la communauté des donateurs. Toutefois, de plus en plus nombreux sont ceux qui admettent désormais que nombre de pays africains continuent de souffrir d'un niveau d'endettement excessif malgré l'Initiative PPTE et les diverses mesures prises dans le cadre du Club de Paris. Dans le rapport de 2004 sur l'Afrique, les auteurs avaient avancé la conclusion que, sur la base des taux de croissance observés dans le passé, il n'y avait en moyenne que 40 % de chances que les 27 pays pauvres très endettés d'Afrique bénéficiaires de l'Initiative atteignent d'ici à 2020 un degré d'endettement tolérable, tel que défini par les institutions de Bretton Woods. Un effacement total de la dette des pays les plus pauvres était proposé. Si cela n'était pas politiquement acceptable, il était suggéré que le caractère tolérable de la dette des pays africains soit examiné par un organe indépendant s'appuyant sur divers critères d'appréciation, étant entendu que tous les créanciers agiraient conformément aux conclusions de cet organe.

28. Deux initiatives importantes récentes faisaient écho au contenu du rapport. La première était la proposition formulée à la réunion récente du Comité monétaire et financier international du FMI par M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, tendant à ce que les pays créanciers conviennent d'annuler l'intégralité de leur part de la dette des pays pauvres envers les institutions financières internationales. La seconde était une analyse présentée dans un document de la Banque mondiale et du FMI d'avril 2001 intitulé «*The challenge of maintaining*

long-term external debt sustainability», qui traitait du caractère tolérable de la dette à venir et préconisait une approche au cas par cas ainsi que la mise en relation de l'étude du degré de tolérabilité et de l'évolution de l'économie réelle, notamment de l'investissement et des perspectives de croissance, et soulignait la nécessité de prendre en compte la vulnérabilité de l'économie à divers chocs extérieurs. Le secrétariat de la CNUCED avait informé la Banque mondiale et le FMI qu'il était disposé à coopérer à l'étude de ces questions.
